

EMPÊCHER LA MISE À MORT DE LA SÉCU

À l'UFR nous avons un corps militant que la vie a formé à défendre la Sécu de 1945, conquête majeure combattue sans relâche par le patronat. Il est aux côtés des camarades en activité dans cette bataille comme il l'a montré en particulier lors de la journée d'études UFR-FERC le 26 septembre 2021 à Montreuil.

Depuis la création de la CSG, les gouvernements successifs ont exonéré le patronat d'une part grandissante de cotisations allant de 1,9 milliard (Md) € en 1992 à plus de 55 Mds € en 2020. Un calcul, arrêté en 2020¹, donne un total de plus de 686 Mds € que le patronat n'a pas versé à la Sécu : une saignée massive de la masse salariale mise en commun pour financer la protection sociale (le salaire différé ou socialisé) qui garantit le principe « on cotise selon ses moyens, on reçoit selon ses besoins ». Ne parlons donc que du salaire brut contenant les cotisations sociales !

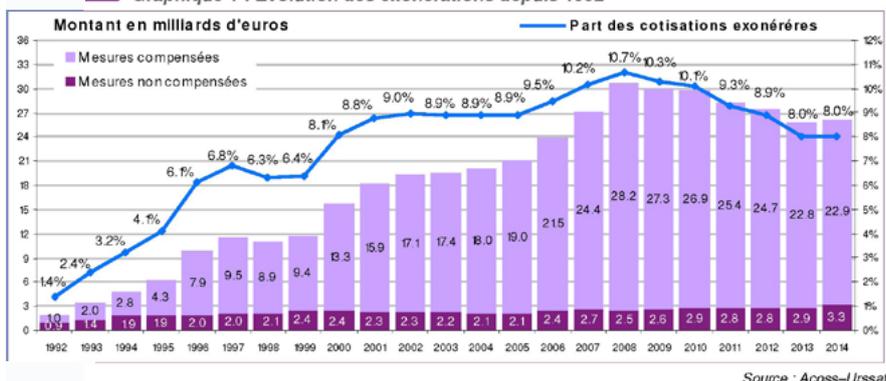
Double peine et marche à la fiscalisation

Les baisses de taux des cotisations et les exonérations ont été compensées par nos impôts (on paye à la place des patron-nes) d'où la part grandissante de la CSG (25,6 %) et de la TVA (9,7 %) dans le financement de la Sécurité sociale.

Le but est clair : remplacer les cotisations par une « TVA sociale ».

Les mesures prises pendant la pandémie et depuis par le gouvernement Macron ont fait bondir les exonérations de cotisations, par exemple pour les salaires jusqu'à 1,6 fois le SMIC, soit 2686 € brut au 01/08/22. Le pillage de la Sécu a accéléré : au premier trimestre 2019, les heures supplémentaires ont été exonérées, 400 millions d'euros restés dans les poches du patronat, de même avec les primes. La Sécu a payé 1,6 Mds € aux pharmacies pour les tests Covid, rien qu'en janvier 2022. Cette enveloppe était prévue pour l'année. Or les tests, c'est

Graphique 1 : Evolution des exonérations depuis 1992



Source : Acoos-Urssaf

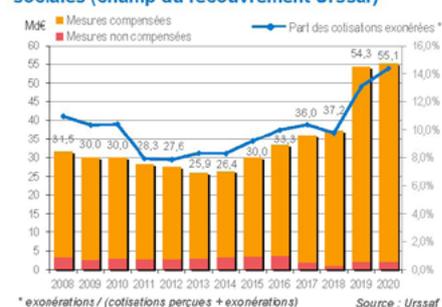
de la prévention, pas du soin. Le gouvernement fait supporter à la Sécu le budget de « Santé publique France » chargée de sa propagande, budget passé de 150 Mds € à 4,8 Mds € selon le Sénat.

Défendre ses personnels, c'est défendre la Sécu

8000 postes ont été supprimés entre 2018 et 2022, rien qu'à l'assurance maladie. Résultat, centres débordés, de nombreux fermés. La CNAM invite « à privilégier votre compte Ameli pour toute démarche », au lieu d'aller dans un centre ou de téléphoner. Et tant pis si vous n'avez pas Internet ! Il y a plus : on donne davantage de tâches aux personnels, comme surveiller la population pendant la pandémie, envoyer des SMS aux personnes testées positives, opération de propagande du gouvernement pour frapper les esprits. Or la prévention, les campagnes de sensibilisation, c'est l'affaire du gouvernement. On voit ce qu'il en est avec le manque dramatique en médecine scolaire et en médecine du travail.

Les personnels de la Sécurité sociale avec leurs organisations syndicales

Evolution des exonérations de cotisations sociales (champ du recouvrement Urssaf)



* exonérations / (cotisations perçues + exonérations) Source : Urssaf

alertent depuis des années sur le manque d'effectifs occasionnant des retards considérables de versement, en particulier des indemnités journalières. En réalité le gouvernement veut liquider un droit c'est-à-dire ce revenu de remplacement, y substituer une allocation versée une fois. Le but inavoué : transformer les indemnités journalières en forfait, « beaucoup plus simple pour le patronat ».

Alors, augmentation des salaires et des pensions, échelle mobile, suppression des exonérations, de la CSG et de la CRDS, toute rémunération doit être soumise aux cotisations.

Philippe Bouyries.

¹ ACOS-STAT ne publie plus de tableaux depuis 2018. Le premier tableau couvre 1992 à 2014 (ACOS-STAT n°223). Le second provient du rapport URSSAF, Conjoncture et financement 2020. Rien encore pour 2021.